

AVIS DE CONSTRUCTION

Publication de projets de construction avec possibilité de compensation des charges (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire)

Veillez faire paraître l'avis de construction ci-après, dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura
du 9 mai 2018 n° 18

COMMUNE	Courgenay
MAITRE D'OUVRAGE	Ursula Schaller, Rue du Cotay 7, 2340 Le Noirmont
AUTEUR DU PROJET	Sergio Mazzone, Rue du Cotay 7, 2340 Le Noirmont
OUVRAGE	Isolation de la toiture du bâtiment n° 25 et pose de panneaux solaires thermiques (17.30 m ²) et photovoltaïques (30.60 m ²) sur pan Sud
LOCALISATION	n° parcelle(s) 874 surface(s) 1'585 m ²
rue, lieu-dit	Sur Haute-Rive
zone d'affectation (selon le plan de zones)	Habitation HA
dimensions	longueur largeur hauteur hauteur totale existantes
- principales	m m m m <input checked="" type="checkbox"/>
GENRE DE CONSTRUCTION	
matériaux	Existant
façades	Existant
toiture	Tuiles teinte brune
DEROGATION(S) REQUISE(S)	
Lieu de dépôt public des plans et délai d'opposition	Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 juin 2018 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement. Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de la compensation des charges selon l'article 32 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire :

Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de toute autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur la construction, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Le 3 mai 2018 Au nom de l'autorité communale :